

la Chambre si sa réponse confirme la déclaration d'hier du ministre de l'Industrie et nie celle du ministre des Forêts ou vice versa?

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre ou au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'ils peuvent faire part à la Chambre des discussions qui ont eu lieu hier avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et d'autres intéressés relativement à la fermeture de l'aciérie de Sydney, particulièrement en ce qui a trait à la suggestion du premier ministre de la Nouvelle-Écosse que son gouvernement serait prêt à défrayer une partie des pertes entraînées par le maintien en opération de l'aciérie jusqu'à la fin d'avril?

Comme il peut être important de gagner du temps jusqu'à ce que l'on trouve une solution permanente, le gouvernement du Canada est-il prêt à défrayer quelque partie des pertes qui pourraient découler du maintien de l'usine en opération pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'on en vienne à une solution appropriée?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes de fait réunis à Sydney hier soir pendant assez longtemps. Nous avons pu discuter longuement et en détail des problèmes concernant cette usine, en particulier des avis de mises à pied.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse nous a laissés savoir qu'il avait pris des arrangements pour discuter de l'affaire avec les dirigeants de la DOSCO jeudi, et qu'il avait l'intention de s'entretenir alors de la possibilité de retarder l'échéance de quatre autres mois et d'indiquer que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse jugerait nécessaire de défrayer les pertes que pourrait subir la société durant cette période. Le premier ministre de la province a dit qu'il se proposait de demander au gouvernement fédéral d'assumer une partie de ces pertes. J'ai promis—ainsi que mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—que nous transmettrions cette requête sans délai au cabinet et qu'elle serait étudiée à fond. Évidemment, nous nous sommes aussi engagés à convoquer à une autre réunion, après celle de jeudi, le gouvernement canadien et celui de la Nouvelle-Écosse.

M. Douglas: Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. On a annoncé à la radio et à la télévision que certaines entreprises songeraient à acheter l'aciérie, en vue de la

maintenir en exploitation. Le gouvernement est-il au courant? Compte-t-il pousser la chose plus loin? Le gouvernement est-il disposé, au cas où les intéressés envisageraient d'exploiter l'aciérie, à offrir l'aide financière nécessaire à son maintien en exploitation?

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Douglas: J'invoque le Règlement. Le ministre est-il en mesure de répondre à ma question? J'ai demandé si le gouvernement avait reçu des demandes de renseignements de la part de personnes qui seraient intéressées à acquérir et exploiter l'aciérie.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, ceux qui assistaient à la réunion hier soir ont dévoilé, je crois, que des communications de sondage avaient eu lieu entre des capitalistes japonais et la Nouvelle-Écosse. Je le répète, il s'agirait de communications de sondage que le ministre du Commerce et de l'Industrie de la Nouvelle-Écosse suit de près.

M. Douglas: Et ceux de Toronto que l'affaire intéresse? Ont-ils donné de leurs nouvelles?

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre. On n'a pas indiqué clairement si le gouvernement fédéral est prêt à discuter avec des représentants de la DOSCO des ramifications de cette situation ou à essayer de trouver une solution. Le premier ministre a-t-il l'intention de veiller lui-même à ce que ces mesures soient prises, ou bien l'affaire sera-t-elle entièrement remise entre les mains du gouvernement provincial qui sera chargé de prendre l'initiative dans ce domaine?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, dans un cas de ce genre, où une entreprise particulière dans une certaine province est atteinte—il s'agit ici d'une usine particulière—la responsabilité première et immédiate appartient au gouvernement de la province. Le gouvernement provincial en cause a accepté cette responsabilité et nous collaborons actuellement avec la province et continuerons à l'aider par tous les moyens appropriés à trouver une solution.

L'hon. M. Starr: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ne pense-t-il pas que le chômage est